

Paris, le 30 juin 2023



DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA FORMATION

CONCOURS DE JARDINIER 2023

Candidats déclarés aptes à occuper les quatre postes mis au concours *(par ordre de mérite)*

1. M. Florian DEBAIZE
2. Mme Malliga AMBROISE
3. M. Mickaël LANDAU
4. M. Clément CAILLET

Candidats déclarés aptes à occuper un emploi de jardinier en cas de vacance de poste susceptible de se produire avant l'expiration de la validité de la liste complémentaire¹ *(par ordre de mérite)*

1. M. Simon BATTAGLIA
2. M. Frédéric MARIA

Le président du jury,

Séverin FONROJET

¹ Lorsqu'une liste complémentaire est établie, sa validité cesse automatiquement à la date de début des épreuves du concours suivant et, au plus tard, deux ans après sa date d'établissement sauf prorogation décidée par arrêté du Président et des Questeurs (art. 44 du Règlement intérieur du Sénat).